

PRÉAMBULE.

—0—

Fournir à la jeunesse une société et des amusements honnêtes dans ses heures de loisir, c'est, comme les parents le comprennent aisément, rendre aux familles un service éminent et fournir aux jeunes gens une sauvegarde pour leur vertu exposée à tant de périls, surtout dans le centre si populeux de notre grande cité.

C'est là la pensée que méditait depuis longtemps Monsieur le curé de N. D., lorsqu'enfin, pouvant donner libre cours à son zèle, il commença la réalisation du projet tant désiré, de la fondation de la SOCIÉTÉ DE N. D. DES ANGES.

Le but de cette Société consiste principalement à soustraire la jeunesse aux amusements dangereux des mauvaises compagnies, en lui fournissant des récréations à la fois agréables et honnêtes, principalement les jours de Dimanches.

Déjà deux vastes salles fournies de jeux abondants et variés sont à la disposition des jeunes gens, qui peuvent y venir en grand nombre. Bientôt, on a lieu de l'espérer, un établissement plus spacieux va leur être ouvert ; il sera composé de trois sections différentes : la 1ère pour les enfants depuis la sortie des écoles jusqu'à 17 ans, la 2ème pour les jeunes gens de 17 ans et au-dessus, la 3ème pour les parents et les hommes mariés qui réuniront les conditions requises pour être admis dans la société.

Ainsi tout nous laisse entrevoir, Dieu aidant, que

37804